VENTES AUX ENCHERES. VENTES AUX ENCHERES.

ANNONCE JUDICIAIRE

No. 109,878 Cour Civile de District, Division A

Cottage Simple, 832 rue Clouet

Mesurant 31' 11" 5''' x 127' 6" 6'''

AUX ENCHÈRES

Jeudi, 10 Décembre 1914

à midi

En vertu d'un jugement rendu en cour ouverte, le 23 octobre 1914, et signé en cour ouverte le 29 octobre 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques, le JEUDI, 10 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite à savoir.

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet borné par les rues Clouet, Montegut, Bourgogne et Dauphine, mesurant en mesure américaine, 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur la rue Clouet, par 127 pieds, 6 pouces et 6 lignes, désigné comme lot No. 19; du dit ilet sur un tableau d'assesseur de la ville de la Nouvelle-Orléans.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les taxes pour 1915 et le coût du pavage de la rue, devra faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Acte de vente devant Robert E. O'Connor, notaire, aux frais de l'acheteur.

CHARLES ROTH, Encanteur,
No. 604 Place Commerciale.
ROBERT O'CONNOR,
Avocat pour le demandeur.
FRANK S. DROLLA,
Avocat pour le défendeur.
nov—8,15,22,29 déc—6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Alexandre Watzke

No. 109,586 Cour Civile de District, Division E

Cottage simple et double

Nos. 3207-9-13 rue Sud Rampart, (maintenant rue Dameel)

Aux enchères, Jeudi, 10 Décembre, 1914 à Midi

En vertu d'un ordre rendu et signé le 27 octobre 1914, en cour ouverte, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, de la dite cour, je vendrai aux enchères publiques, le JEUDI, 3 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine pièce ou morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Sud Remparts (maintenant Danneel), Harmonie, Saratoga et Toledano, commence 32 pieds du coin des rues Remparts et Harmonie, et mesure 32 pieds face à la rue Sud Remparts, par une profondeur de 90 pieds, 6 pouces, entre lignes parallèles, et fait partie des lots originaux 8, 9 et 10.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les taxes pour 1914 et faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication; acte de vente devant E. L. Weil, notaire, aux frais de l'acheteur.

CHARLES ROTH, Encanteur,
No. 604 Place Commerciale.
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocat.
nov—8,15,22 déc—6,10

PAR CARRERE & CARRERE. PAR CARRERE & CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

ARGENTERIE, MEUBLES, EFFETS DE MAISON

LE MERCREDI, 2 DECEMBRE 1914 À 11 HEURES A. M.
Au No. 343 RUE BARONNE ENTRE PERDIDO ET UNION
SUCCESSION DE MME. A. J. PERRY

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,645 — Division B — En vertu d'un ordre daté et signé, le 15 octobre 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B — Moi, Edouard C. Carrère, encanteur, dûment autorisé dans et pour la Paroisse d'Orléans, je vendrai aux enchères publiques, le MERCREDI, 2 décembre 1914, à 11 heures a. m., sur les lieux, 343 rue Baronne, les articles suivants à savoir:

Argenterie de table et autre argenterie ornements, lot de livres, peintures, couvertures en laine, couvre-pieds en soie, draperies, malles, boîtes doublées, boîtes à bijoux, un lot de bijouterie et d'autres articles trop nombreux à énumérer d'après inventaire enregistré.

CARRERE & CARRERE, Encanteurs.
nov—21,22,29 déc—2

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple No. 1716 N. Tonti, entre D'Abadie et St-Bernard.

Bertha Webster et als. vs. Mineur Jos. Williams et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division C. — Par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, Encanteur, JEUDI 3 décembre 1914, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères en vertu d'un jugement, lu et rendu en cour ouverte le 22 octobre 1914 et signé en cour ouverte le 28 octobre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, dans la cause ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été envoyé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No. 10, en l'ilet borné par les rues Miro, D'Abadie et Tonti et par l'avenue St-Bernard, sur un croquis attaché pour références à un acte passé devant G. Le Gardeur, Jr., ancien notaire, le 24 décembre 1868, lequel lot mesure 30 pieds face à la rue Tonti par cent pieds de profondeur. Cette propriété connue sous le No. Municipal 1716 rue Tonti.

Conditions: 1-3 ou plus comptant; le solde, si il y en a un, à un crédit d'un et deux ans, en billets à l'ordre de l'acquéreur, portant la même date que celle de l'adjudication, avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date et jusqu'à complet paiement. Etant assuré par hypothèque et lien du vendeur et les sécurités et clauses habituelles. L'acheteur aura à payer les taxes pour 1914 et l'acte de vente devant F. J. Dreyfous, notaire. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de l'adjudication.

F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER et E. P. FOLEY, Avocats.
nov 1 8 15 22 29—déc 3

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Billets et Actions

Succession de Mme Julia Glauner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,817 — Division A — En vertu et en exécution d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, le JEUDI, 3 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, ce qui suit:

1er. Cinq parts du Capital de Prytania Market Company, Limited.

2. Une obligation or première hypothèque consolidée, au taux de cinq pour cent, terme de cinquante ans, pour mille dollars, de la Nashville Railway and Light Company.

3. Un billet hypothécaire de neuf cents dollars, portant sept pour cent d'intérêt.

CONDITIONS — Comptant; livraison immédiate.

W. H. FITZPATRICK, Encanteur.
G. G. KRONENBERGER, Avocat. Bureau, 322 rue Baronne.
nov—22,29 déc—3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Justin Soulabere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 110479 — Division D — Attendu que Georgina Boulas, veuve de Justin Soulabere, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Justin Soulabere, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
W. ALEXANDER BAHNS, avocat.
nov 26-29 déc 5

Par J. L. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Costello. — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, No. 49,288.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No. 49,288, Succession de John Costello, le dit ordre daté et signé le 13 novembre 1914, et envoyé à J. L. Onorato, encanteur, je mettrai en vente aux enchères publiques, le JEUDI, 17 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière suivante:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 269, borné par les rues N. Remparts, Touro, Bourgogne et Bourbon, mesurant, en mesure Française, trente pieds face à la rue N. Remparts, sur un profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées comme No. 1930 N. Remparts. Etant la même propriété qui fut acquise par John Costello par acte devant Onésiphore Drouet, notaire public, le 4 août 1868, de Juan Fernandez; enregistré au Bureau des Aliénations, livre 95, folio 290.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1915, les frais de certificats et payer pour l'acte de vente passé devant Félix Puig, notaire. L'acquéreur devra déposer 20 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication (sans intérêt ni pénalité) à

J. L. Onorato
Encanteur, 820 rue Commune.
nov—15,22,29 déc—6,13,17

Par FREEMAN & FREEMAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Rafael G. Villa. — No. 95,798 — Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

Cottage double, avenue Napoléon, 720-22.

Aux enchères, JEUDI, 17 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

Freeman et Freeman, Encanteurs, 218 rue Baronne.

En vertu d'un ordre signé le 9 novembre 1914 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans la cause ci-dessus intitulée et enregistrée le dit ordre envoyé à Freeman et Freeman, encanteurs, sera mis en vente aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 17 décembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui, en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, en l'ilet borné par l'avenue Napoléon, et les rues Jena, Laurel et Constance, ilet No. 174, les dits lots désignés par les numéros 5 et 6 et mesurant chaque 30 pieds face à l'avenue Napoléon par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales parallèles.

CONDITIONS — Un tiers comptant et le solde en proportions égales sur un crédit de un et deux ans, le solde devant être représentée par des billets de l'acheteur tirés à son propre nom et endossés par lui et portant huit (8) pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à complet paiement et garantis par une hypothèque spéciale et lien du vendeur avec privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et toutes les clauses de sécurité habituelles dix (10) pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas de procès, la dite propriété devant être assurée par d'acheteur et la police d'assurance devant être transmise au détenteur des billets, le coût de l'acte de vente, devant être passé devant J. Zach Spearing, notaire; tous certificats, et taxes pour l'année courante devront être payées par l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de l'adjudication par Freeman et Freeman encanteurs, bureau, 218 rue Baronne.

PHILLIP H. MENTZ,
E. R. MABRY,
Avocats pour l'exécuteur.
nov—15,22,29 déc—6,13,17

VENTES AUX ENCHERES.

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage sans limite. Cottage double 1125-27 rue N. Villeré.

No. 109,759—Cour Civile de District, Division A.

Aux enchères, MARDI 1er décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

En vertu d'un jugement rendu et lu en cour ouverte le 19 octobre 1914 et signé en cour ouverte le 23 oct. 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans le procès de Victor Mengelle vs. le mineur Victor Baudier pour un partage, dossier No. 109,759, et qui m'a été envoyé, je vendrai comme ci-dessus, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville en l'ilet No. 176, borné par Bayou Road (actuellement rue Gouverneur Nicholls), et les rues Villeré, Ursulines et Robertson, désigné comme lot No. Dix-Sept, et mesurant trente pieds face à la rue Villeré, par soixante-huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 18, et soixante-dix-huit pieds sept pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 16, et trente-et-un pieds neuf pouces de largeur sur le derrière sur une ligne oblique, le tout en conformité avec un plan par J. Communy déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire de cette ville.

Conditions: Comptant, l'acheteur ayant les taxes de 1914 et le coût de tous certificats de la vente, en plus et au-dessus de l'enchère. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication. L'acte de vente devant être passé devant Gustave A. Llambias, notaire, aux frais de l'acheteur.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
oct 29—nov 1 8 15 22 29—déc 1

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage. Cottage simple, 436 rue Première, contient 6 chambres, bâtisses extérieures, etc.

Succession de Henry Philip Hoffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,685 — Division A — Par RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteur, bureau, 341 rue Carondelet — MARDI, 17 décembre 1914, à midi, sera vendu aux enchères, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 9 novembre 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, qui m'ordonne de vendre la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, en l'ilet No. 26, borné par les rues Première, Deuxième, Rousseau et Tchoupitoulas, lequel lot mesure, en mesure américaine, trente pieds face à la rue Première, par 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en conformité avec un plan déposé en l'étude de Théo. Guyol, Esq., notaire, sous le No. 281; le dit lot est désigné par le No. 11 sur un croquis de J. A. D'Hemecourt, Esq., voyer, daté du 6 décembre 1871.

CONDITIONS — Comptant; la propriété devant être livrée libre de toute dette; toutes taxes payées y compris l'année 1914. L'acheteur devra payer l'acte de vente devant F. J. Dreyfous, notaire, et devra déposer 10 pour cent du prix d'achat à l'encanteur au moment de l'adjudication.

F. T. ECHEZABAL,
Avocat pour le demandeur.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le défendeur.
nov—15,22,29 déc—6,13,17

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Herminie Sylvester, Veuve de Richard Thomas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,761 — Un lot de meubles de maison — Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, le JEUDI, 3 décembre 1914, à 11 heures a. m., sur les lieux, No. 2221 rue Havana, en vertu d'un ordre signé le 20 novembre 1914, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, les articles suivants à savoir:

La propriété mobilière d'après inventaire enregistré.

CONDITIONS — Comptant.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
JOHN J. DARRIEUX, Avocat.
nov—22,29 déc—3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Richard Hetherton.

Propriété Commerciale de Choix du Deuxième District, 613-615 Bourgogne, entre les rues Toulouse et St Pierre. Cottage Double de Valeur dans le Sixième District, 3630-3632 rue Laurel, coin de la rue Antoine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,292 — Division A — Aux enchères, MERCREDI, 23 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union — Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 20 novembre 1914 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans la cause ci-dessus intitulée et numérée, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, voies, privilèges, servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet No. 100, borné par les rues Bourgogne, Remparts, Toulouse et St Pierre, désigné par le No. Trois et mesure quarante et un pieds, quatre pouces et cinq lignes face à la rue Bourgogne par une profondeur entre lignes parallèles de quatre vingt treize pieds, six pouces et cinq lignes. Les bâtisses et améliorations sur la propriété décrite ci-dessus étant désignée par les numéros municipaux 613 et 615 rue Bourgogne et consiste en une bâtisse en brique à trois étages, divisée en deux parties de quatorze chambres chacun; balcons, halls, etc.

2. Une certaine pièce de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet No. 155, borné par les rues Foucher, Antonine, Laurel et Annonciation; la dite portion de terre est composée de la partie de face des lots Nos. 17, 18 et 19 d'après un plan attaché à un acte de vente devant Frederick Deibel, notaire, le 4 juin 1892, la dite portion de terre fait le coin des rues Laurel et Antonine, et mesure vingt huit pieds, six pouces face à la rue Laurel, par une profondeur de quatre vingt treize pieds entre lignes parallèles égales. Les bâtisses et améliorations sur la propriété décrite ci-dessus étant désignée par les numéros municipaux 3630 et 3632 rue Laurel, et consiste en un cottage double en bois, avec toit en ardoise, contenant de chaque côté une galerie de face, quatre chambres avec bain. Sur le derrière il y a un bon hangar, etc.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les frais d'inscription, hypothèque et certificats de la Cour des Etats-Unis, les recherches des taxes et les frais de l'acte de vente devant être passé devant Louis R. Alba, Esq., notaire. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication pour valider la vente.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
nov—22,29 déc—6,13,20,23

VENTES AUX ENCHERES.

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux enchères. Vente en partage.

Mme Margaret Scheib, et als., vs. George Scheib, et als., No. 107,927, Cour Civile de District, Division B.

Sans limite ou réserve. Au plus haut surenchérisseur. Propriétés de valeur dans le Deuxième, Troisième et Quatrième Districts.

1018 rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursuline; bâtisse en briques, employée comme théâtre de cinéma.

2049 Tchoupitoulas, entre Adèle et Joséphine; deux bâtisses en briques à deux étages.

2331-33 N. Peters, entre Marigny et Mandeville; cottage double.

214 Bourgogne, entre Iberville et Bienville; cottage simple.

AUX ENCHERES, MERCREDI, 16 DECEMBRE 1914,

à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date ci-dessus mentionnée, en vertu d'un jugement lu et rendu le 4 novembre 1914, et le jugement signé le 10 novembre 1914 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, St. Philippe et Ursulines, d'après un plan attaché à un acte devant A. Doriocourt, notaire, mesurant trente et un (31) pieds, onze (11) pouces et deux (2) lignes de profondeur. Etant la même propriété acquise par John Matthew Scheib de Louis Augustin le 25 septembre 1875, par acte devant A. Doriocourt, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 106, folio 115, et est connue sous le No. 1018 rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques et employée comme théâtre de cinéma.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre B. en l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et Joséphine, mesurant vingt trois (23) pieds, dix (10) pouces et quatre (4) lignes face à la rue Tchoupitoulas, vingt trois (23) pieds, huit (8) pouces et une (1) ligne de largeur sur le derrière, par cent soixante treize (173) pieds, dix (10) pouces et quatre (4) lignes, plus ou moins, de profondeur d'après un croquis attaché à un acte passé devant C. M. Sel, ancien notaire, le 25 juin 1886. Acquise par Mme Margaret Antoine Scheib, femme de John Scheib, le 20 avril 1896, par acte devant Gus Le Gardeur, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 159, folio 427, et est connue par le No. 2049 (à peu près) rue Tchoupitoulas, entre Adèle et Joséphine. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages et contient une grande boutique et 4 chambres.

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Douane et Bienville, mesurant, en mesure américaine, vingt deux (22) pieds, quatre (4) pouces et quatre (4) lignes face à la rue Bourgogne, par cent vingt sept (127) pieds, dix (10) pouces et cinq (5) lignes de profondeur, entre lignes parallèles égales. Etant la même propriété acquise par Mme Margaret Scheib, femme de John Matthew Scheib, le 3 septembre 1870, par acte devant Edward Barnett, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 99, folio 70, et est connu par le No. 214 rue Bourgogne, entre Iberville et Bienville, un cottage simple employé comme pressing club, contenant deux chambres et un hangar. Sur le derrière il y a bâtisse avec deux chambres.

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, en l'ilet borné par les rues Victory (actuellement Décatur), Marigny, Mandeville et Levée (actuellement St. Peters), désigné comme lots quatre et cinq sur un plan de D'Hemecourt, daté du 27 décembre 1843, déposé dans l'ancienne Cour de cette ville; lesquels dits lots de terre se touchent et mesurent, en mesure américaine, comme suit: Lot No. 4 a vingt quatre (24) pieds, huit (8) pouces et six (6) lignes face à la rue Levée (actuellement St. Peters), la même largeur sur le derrière. Cent vingt trois (123) pieds, dix (10) pouces et quatre (4) lignes sur la ligne du lot No. 5, et cent vingt quatre (124) pieds, cinq et demie (5½) pouces, sur l'autre ligne de côté et le dit lot No. 5 mesure vingt deux (22) pieds face à la dite rue Levée (actuellement St. Peters), la même largeur sur le derrière, cent vingt trois (123) pieds, dix (10) pouces et quatre lignes sur la ligne du lot No. 4 et cent vingt trois (123) pieds, quatre (4) pouces et quatre (4) lignes sur l'autre ligne de côté, les dits lots étant bornés sur le derrière par lot No. 3, toutes ces mesures étant plus ou moins. Etant la même propriété acquise par Mme Margaret Scheib, femme de John Scheib, le 7 octobre 1889, par acte devant W. B. Barnette, notaire, enregistré au bureau des aliénations, livre 134, folio 116, et est connu par le No. 2331-33 rue N. Peters. Un cottage double en bois avec ardoises contient 4 chambres de chaque côté, hangar, citerne, etc.

No. 2335 rue N. Peters, entre Marigny et Mandeville. Cottage simple, contient 4 chambres et cabinet. Sur le derrière il y a une bâtisse à deux étages, 4 chambres.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les taxes pour l'année 1914. Actes de vente devant J. A. Woodville, Esq., notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
Encanteurs.
Bureau, 326 rue Baronne, angle Union.
WOODVILLE & WOODVILLE,
E. J. MERAL,
JULES A. GRASSER, Avocats.
nov—15,22,29 déc—6,13,16

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double, No. 423-425 rue Adams.
Cottage simple, No. 7616 rue Pearl.
Cottage simple, No. 7618 rue Pearl.

No. 109,990 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C.

John Holl, et als., vs. Les Mineurs John, George et Victora Augusta Holl.

Sera vendu à l'enchère publique par ALBERT L. PAUL, encanteur, le MARDI, 17 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé, en cour ouvert, le 10 novembre 1914, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans la cause ci-dessus intitulée, pour effectuer un partage à savoir:

Quatre certains lots de terre, etc., dans l'ilet No. 56, borné par les rues Adams, Pearl, Commercial et Hilary, dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, désigné par les Nos. 4 et 5 et 12 et 13 sur un plan de William Forshay, daté le 4 avril 1853. Les lots 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Adams, par 107 pieds, 6 pouces de profondeur. Les améliorations sur les lots Nos. 4 et 5 consistent en un double cottage de trois chambres comme sous le No. 423-25 rue Adams. Les lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue Pearl, sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les improvements sur les lots No. 12 et 13 comprennent deux cottages simple de trois chambres chacun et sont connus par les Nos. 7616 et 7618 rue Pearl.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, garanti par hypothèque et privilège et lien de vendeur et toutes les clauses de sécurité usuelles. Portant 7 pour cent par an d'intérêt du jour de l'adjudication. L'acte de vente et les frais de tous les certificats au frais de l'acquéreur par devant Louis A. Martinez, Esq., notaire public. L'acquéreur devra déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
WILLIAM R. KER,
Avocat pour le demandeur.
JOHN L. FELIN,
Avocat pour le défendeur.
nov—15,22,29 déc—6,13,17

VENTES AUX ENCHERES.

PAR STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente aux enchères. Vente en partage.
Par STROUDBACK & LATTER.

Lawrence Spahn, et als., vs. Louis Spahn, et als. — No. 110,057 — Cour Civile de District, Division B.

Joli cottage simple, 823 rue Adams, entre Hillary et Maple, aux enchères, MERCREDI, 16 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER. Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques, à la date ci-dessus, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 5 novembre 1914, et le jugement signé en cour ouverte le 11 novembre 1914, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans la cause ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet borné par les rues Adams, Burthe, Hillary et Maple (anciennement Seconde), le dit lot est désigné par le No. onze, et mesure d'après un plan de Jacob Rothas, voyer, le 16 décembre 1834, trente pieds face à la rue Adams, par une profondeur entre lignes parallèles de cent trente sept pieds, six pouces. Acquise par John Spahn, par acte devant W. H. Pascoe, notaire, le 25 novembre 187-. Les améliorations sont connues par le No. 823 rue Adams, et consiste en un cottage simple avec 3 chambres, etc.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur aura à payer les taxes pour l'année 1914. Acte de vente devant Frederick Deibel, notaire, aux frais de l'acheteur. Dix pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
JULES A. GRASSER, Encanteurs.
LYLE SAXON, Avocats.
nov—15,22,29 déc—6,13,16

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Dora Richards, Veuve de Anderson Miller.

No. 110,289 — Cour Civile de District Pour la Paroisse d'Orléans.

Meubles de Maison. Ameublements de Salon, chambre à coucher et de salle à manger, Piano et Tableaux.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur, office 339, rue Carondelet, MARDI le 15 décembre 1914 à 11 heures du matin, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 29 novembre 1914 du Juge Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulé, sur le lieu No. 1143, rue Arabella, coin de la rue Garfield:

Ameublement de salon, de chambre à coucher, lits en cuivre, armoire à glace, ameublement de salle à manger, tableaux, stores, rideaux, faïence, verrerie, bric-a-brac, fourneau et ustensiles de cuisine, poêle de vestibule, matelas, ameublement de bibliothèque, piano, nattes et plusieurs autres articles d'après inventaire, bijouterie.

CONDITIONS—Comptant.

J. B. ROSSER, Avocat.
nov 29—déc 6,13,15

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICIAIRE.

PARTAGE JUDICIAIRE PARMI CO-PROPRIETAIRES.

Occasion avantageuse pour placement privé ou spéculation. Propriétés de valeur du Deuxième et Sixième District.

Nouveau D. C., 1740-42 rue Iberville, angl Bernadotte (rue pavée), 5 chambres et bain de chaque côté — service des égouts.

D. C. 4917-19 rue Franklin, près Robert, sur deux lots; 5 chambres de chaque côté.

Cottage sur deux lots rue Soniat, près Franklin.

17 lots dans l'ilet des rues Franklin, Liberté, Robert et Upperline.

Baptiste Delean et als. vs. Mineur J. L. Fleitrich et als.

No. 109,402, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

Par N. J. CLESI, Encanteur, bureau 321 rue Gravier, le JEUDI, 24 décembre 1914, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en cette ville, sera vendue aux enchères publiques, en vertu et exécution d'un jugement rendu le 13 novembre 1914 et signé le 19 novembre 1914, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la division C de la dite cour, dans la cause ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été envoyée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1o Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, en l'ilet No. 612, borné par les rues Iberville, Bernadotte, St-Patrick et Canal, désigné par la lettre G, et formant le coin des rues Iberville et Bernadotte, mesurant 29 pieds, 8 pouces et 6 lignes face à la rue Iberville par 100 pieds de profondeur et face à la rue Bernadotte. Nos. 1740-42 rue Iberville, angle Bernadotte.

2o Deux lots de terre avec toutes les améliorations, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, en l'ilet 528, borné par les rues Soniat, Robert, Franklin et Saratoga, désignés comme lots E et F, se touchant et mesurant chacun 30 pieds, 6 pouces et 4 lignes face à la rue Soniat par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3o Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Sixième District de cette ville, en l'ilet 540, borné par les rues Franklin, Robert, Upperline et Liberté, désignés comme lots 18 et 19, se touchant et mesurant chacun 36 pieds face à la rue Franklin par 151 pieds, 4 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Nos. 4917-19 rue Franklin, près Robert.

4o Dix-sept lots de terre, etc., Sixième District de cette ville, en l'ilet 540, borné par les rues Robert, Liberté, Upperline et Franklin, désignés comme lots Nos. 1 à 17 inclusivement, mesurant comme suit: lots 1 à 7 inclus mesure chacun 43 pieds 3 pouces face à la rue Robert par 120 pieds de profondeur; lot No. 1 fait le coin des rues Robert et Franklin; le lot 7 fait le coin des rues Robert et Liberté; lots Nos. 8 et 9 ont chacun 36 pieds face à la rue Liberté par une profondeur de 151 pieds, 4 pouces et 4 lignes; lots Nos. 10, 11 et 12 mesurent chaque 36 pieds face à la rue Liberté par une profondeur de 120 pieds; le lot No. 12 fait le coin des rues Liberté et Upperline; lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 31 pieds, 4 pouces et 4 lignes face à la rue Upperline par une profondeur de 108 pieds; lots Nos. 15, 16 et 17 mesurent chaque 36 pieds face à la rue Franklin par une profondeur de 120 pieds; lot No. 15 fait le coin des rues Franklin et Upperline.

Le tout d'après des plans et mesures qui se trouvent à la Bourse.

Conditions—Un-tiers ou plus comptant, le reste à un an avec intérêt de 7 pour cent à partir de la date des billets jusqu'à complet paiement; l'acte de vente devra comporter les clauses de sécurités usuelles; l'acheteur aura à payer les taxes pour 1914 et l'acte de vente devant Emanuel L. Weil, notaire. Dix pour cent de dépôt seront exigés au moment de l'adjudication.

N. J. CLESI, Encanteur, 821 rue Gravier.
nov—20,22,29 déc—6,13,20,24

AVIS AUX CREANCIERS

John S. Waterman vs. Eureka Oil Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,999 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Edgar G. Gould, receveur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
HENRY G. McCALL, Avocats.
nov—24,28 déc—3

VENTES AUX ENCHERES.

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE DE PROPRIETES COMMERCIALES ET RESIDENTIELLES

1418 N. Johnson, près d'Esplanade, cottage simple, 5 chambres, bain, égoûts et eau.

1615 N. Prieur, cottage simple, 2 chambres.

1512 N. Prieur, encoignure Kerlerec, magasin et 3 chambres, égoûts et eau.

1168-70 N. Prieur, cottage double, 3 chambres de chaque côté.

1625 Kerlerec, entre Roman et Prieur, très large lot vacant.

Louis Reiheim et als. vs. F. M. Burr, Tuteur Naturel — No. 108,929 — Cour Civile de District, Division D.

Par RAMSEY ET DANZIGER, C. A. Ramsey, Auctioneer.
Bureau, 341 Rue Carondelet.
JEUDI, 31 DECEMBRE 1914, A MIDI, SERONT VENDUS A L'ECHANGE, 311, RUE BARONNE

aux enchères publiques en vertu d'un jugement lu et rendu en cour novembre 19, 1914, par l'Honorable Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, concernant l'affaire mentionée et numérotée, m'autorisant à vendre les propriétés suivantes, savoir:

—A Un lot de terrain avec bâtiments et améliorations et toutes les appartenances les concernant, situé dans le troisième district de la ville, désigné par la letter A, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Esplanade, Kerlerec et Prieur, sur un croquis fait par Edgar Pilie, surveyeur, daté de mai 22, 1909, et annexé à un acte passé devant T. F. Meunier, notaire public, le 2 juin 1909. Lequel lot mesure 23 pieds, 11 pouces et 4 lignes de front sur la rue Johnson, et 119 pieds, 1 pouce et 7 lignes de profondeur.

—B Un certain lot de terrain ensemble avec bâtiments et améliorations, situé dans le troisième district de la ville, dans l'ilet No. 902, borné par les rues Prieur, Laperrousse, Johnson et Onzaga, ce lot mesurant (mesure anglaise) 15 pieds, 11 pouces de frontage sur la rue Prieur et 66 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

C-1—Un certain lot de terrain avec bâtiments et améliorations et toutes les appartenances le concernant, situé dans le troisième district de la ville dans l'ilet borné par les rues Prieur, Roman, Kerlerec et Columbus, désigné par le No. 13, Ilet No. 10, et mesure 32 pieds, 3 pouces 1 lignes de frontage sur Kerlerec et 157 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur.

C-2—Un certain lot de terrain situé dans le même Ilet, désigné par le No. 14, sur un plan de Bourgerol, daté du 10 avril 1839 et déposé avec les records de L. Herou, mesurant 31 pieds 3 pouces et 7 lignes sur la rue Prieur et 100 pieds de profondeur frontage sur la rue Kerlerec et connu sous le numéro 1512, rue Prieur.

C-3—Un certain lot de terrain situé dans le même Ilet comme ci-dessus, désigné par le No. 20, sur un plan de F. N. Tourne, arpenteur, daté de 2 juin 1869, attaché à un acte devant O. Drouet, notaire, 29 janvier 1870, et mesure 33 pieds 9 pouces de frontage sur Prieur et 132 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur. Améliorations connues sous les numéros municipaux 1168-70 rue Prieur.

CONDITIONS—Un tiers ou davantage comptant, le reste en billets d'un ou deux ans, garantis par hypothèque et privilège de vendeur du taux de 8 pour cent par an à partir du jour de l'adjudication.

L'acheteur se chargera des taxes de 1914 en sus de l'adjudication et devra payer les actes de vente devant F. L. Dreyfous, notaire public, et les timbres de revenu.

Dix pour cent de dépôt exigé au moment de l'adjudication.

nov 29—déc 6,13,20,27,31

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant le numéro municipal 1223 rue N. Poydras, entre les rues Franklin et Bassin.

Ideal Savings and Homestead Association vs. Mme Rosie Scalfidi, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 108,476 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, en l'ilet No. 205, borné par les rues N. Poydras, Franklin (anciennement St. Pierre), Bassin anciennement St. Jean, et Perdido, désigné par la lettre B sur un croquis ou certificat de voyer fait par S. M. Brosam, député voyer de la ville, attaché à un acte passé devant Jos. D. Taylor, ancien notaire, 19 avril 1894, et mesurant d'après le dit croquis, en mesure Américain, vingt-quatre pieds, un pouce de front sur la rue N. Poydras, la même largeur sur la ligne à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes égales et parallèles, et se composé du reste du lot No. 10, mesurant dix-huit pieds, sept pouces de front sur la rue N. Poydras, sur une profondeur de cent pieds en lignes égales et parallèles, et de cinq pieds, six pouces pris sur le côté le plus près de la rue Franklin du terrain adjacent No. 9 sur une profondeur de cent pieds; le dit lot No. 9 ayant un frontage de vingt-six pieds sur la rue N. Poydras, sur une profondeur de cent pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
WILLIAM A. WENCK,
Avocat pour le demandeur.
Nov 28,29—déc—4,11,18,24,30,31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur au coin des rues Milne et Smith, en l'ilet Wuerpel et Twiggs.

Anthony J. Rossi vs. Mme Jennie A. Blakely, Veuve de George Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,339 — En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 31 décembre 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots ou parcelles de terre, se trouvant situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de Louisiane, étant plus connus comme lots Nos. dix-sept et dix-huit, en l'ilet No. 172, sur un plan de la "New Orleans Land Company's land," le même en grandeur et location étant d'accord avec le dit plan des lots enregistrés dans le bureau de l'ingénieur civil de la dite ville de la Nouvelle-Orléans. Les lots dix-sept et dix-huit dans l'ilet No. 172 mesurent chacun vingt-cinq pieds face à la rue Milne, par une profondeur de cent vingt pieds sur la rue Smith, vers la rue Wuerpel, en l'ilet borné au nord par la rue Twiggs.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
C. I. DENECHAUD,
Avocat pour les demandeurs.
Nov 28,29—déc—4,11,18,24,30,31

VENTES AUX ENCHERES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ella Jones vs. C. W. Fischer.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 63,200 — En été envoyé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques en mon entrepot, No. 727-729, rue St-Louis, entre les rues Royal te Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 10 décembre 1914, à 11:30 du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Une garde robe, 2 lavabos, 2 commodes, un lit, un porte serviette, une table, une glacière, berceuse, 2 chaises C. B., etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
A. J. ROSSI,
Avocat pour le demandeur.
nov—29 déc—3,10

ANNONCE JUDICIAIRE

Hechler and Benton vs. C. Lamazou.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,477 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de l'entrée de la bâtisse de la nouvelle cour, rue Royale entre les rues Conti et St-Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 7 décembre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville en l'ilet No. 877, borné par les lettres A et B sur un plan fait par C. Ulicas Lewis, voyer, le 13 août 1906; lot A mesure 27' 3" 3''' face à la rue Music, par 127', et lot B 27' face à la rue Music par une plus grande profondeur sur la rue Roman, côté 127' 3" 3''' et de là sur une ligne à la rue Nord Roman, 7' 4" 5''' de là une plus grande profondeur de 19' 10" 6''' par une profondeur sur l'autre ligne de côté de 134' 8" avec une profondeur sur le derrière de 34' 6" 5'''.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

P. McGILL.
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
DART, KERNAN & DART,
Avocats pour le demandeur.
nov—6,12,19,26,29 déc—7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Standard Paving and Construction Co. vs. Mme Veuve Catharine Conneli, et als.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 65,003 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été envoyé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques à la porte principale de la Bâtisse de la Nouvelle Cour sur la rue Royale, entre Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 8 décembre 1914, à 11 heures a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, en l'ilet borné par les rues Remparts, Saratoga, Erato et Clio, désigné par le No. 12, en l'ilet No. 299, lequel lot mesure vingt-cinq pieds face à la rue Remparts, par quatre vingt seize et 97-100 pieds de profondeur et face à la rue Clio.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL,
Avocats pour le demandeur.
nov—4,12,19,26,29 déc—8

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Camion Automobile Gramm de trois tonnes.

Commercial Truck & Auto Co. vs. Nola Trading Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,727 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans les locaux désignés ci-après, le SAMEDI, 5 décembre 1914, à 10 h. 30 a. m., la propriété suivante décrite à savoir:

Sur les lieux de la Enterprise Auto Co., No. 807 rue Baronne, un camion automobile Gramm de trois tonnes.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ERNEST T. FLORANCE.
Avocat pour le demandeur.
nov—24,29 déc—5

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de M. et Mme. Antonio Petrotta.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,907 .. Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Giorgio Petrotta, tuteur légal de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. MACALUSO, Avocat.
nov 25,29—déc 4

Succession de Henry B. Richardson et Anna H. Richardson, sa femme, (Consolidée).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,150 (consolidée) — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Edgar H. Farrar, exécuteur testamentaire datif de la succession de Henry B. Richardson et administrateur de la succession de Anna H. Richardson, ne sera pas approuvé et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BEER & ROBBERT, Avocats.
nov 25,29—déc 4

Succession de Eugene A. Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,458 — Division E — Attendu que Eugene A. Martin a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Eugene A. Martin, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BEER & ROBBERT, Avocats.
nov 25,29—déc 5

Succession d'Albert G. Phelps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,115 — Division A — Attendu que Mme Kate Rainey, veuve d'Albert C. Phelps, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession d'Albert G. Phelps, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WILLIAM A. DIXON, CHARLES A. ROSEN, Avocats.
nov 29 24 29